Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260605-D2026_046-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le CINQ du mois de JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BELLEC Nicole, BERTHELOT Françoise, BILLIOU Marine, BODERE Dominique, BOYER Laurent, CHARMENTRAY Stéphane, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, HALNA Yannick, HERTZOG Frédéric, LANDOAS Tristan, LANGLAIS Mathieu, LE BIHAN Brigitte, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, LE PENVEN Morgane, MEYER Joël, MONFORT Annaïg, SEVES-QUERRE Frédérique, TISSIER Philippe, TOUZE Christine.

Procurations : PIROT Geneviève à MONFORT Annaïg, GAUTIER Pierre-Louis à HALNA Yannick, LE COZ Quentin à BILLIOU Marine

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-046 ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet de règlement budgétaire et financier (RBF), qui est obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants préalablement à la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Ce document formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion de la commune et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales que doivent appliquer les acteurs de la chaine budgétaire.

Il pourra être actualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-30 relatif au règlement budgétaire et financier,

- **VU** l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,

- **VU** la délibération n° 2022-09-082 du conseil municipal en date du 30 septembre 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023,

- **VU** l'avis favorable de la commission des finances en date du 01 juin 2026,

- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération,

- **PRECISE** que le règlement budgétaire et financier entre en vigueur à compter de l'adoption de la présente délibération et jusqu'à la fin du mandat municipal, sauf modification adoptée par le Conseil Municipal.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF